

Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent



DESCHAILLONS-sur-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschailons-sur-Saint-Laurent tenue le 9 avril 2024 à 20 h à la salle municipale située au 960, 4^e Rue à Deschailons-sur-Saint-Laurent.

Présents : M. Christian Baril maire
Mme Valérie Giguière conseillère siège #1
M. Quentin Kelhetter conseiller siège #2
M. Robert Gendron conseiller siège #3
Mme Amélie Guay conseillère siège #4
Mme Annie Demers conseillère siège #6

Absente : Mme Joanne Costo conseillère siège #5

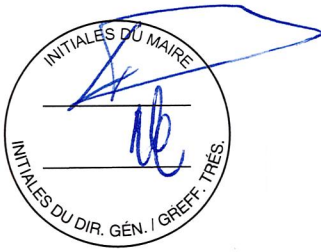
Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et Mme Lisanne Poisson, adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschailons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE;**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**
3. **DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS 2023;**
4. **PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 MARS 2024:**
 - 4.1 Approbation;
5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;**
6. **ADMINISTRATION :**
 - 6.1. Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
 - 6.2. Renouvellement – Assurances FQM 2024;
 - 6.3. Vente pour taxes – Délégation;
 - 6.4. Virage numérique (conseil sans papier) :
 - 6.4.1 Achat de tablettes;
 - 6.4.2 Achat d'ordinateurs portables;
 - 6.5 Traitements contre les araignées;
 - 6.6 Embauche concierge remplaçante;
 - 6.7 Résolution FCM – TECQ 2024-2028;
 - 6.8 Résolution – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
 - 6.9 Résolution – Appui Municipalité de Val-Alain;
7. **GESTION FINANCIÈRE :**
 - 7.1. États financiers mars 2024 :
 - 7.1.1. Revenus;
 - 7.1.2. Approbation des dépenses – Autorisation de paiement;
8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE :**
 - 8.1. Offres de services – Tests annuels des bornes-fontaines;
 - 8.2. Renouvellement abonnement CITAM (Alerte aux citoyens);
9. **TRANSPORT :**
 - 9.1. Offre de services :



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- 9.1.1. Balayage des rues, trottoirs et stationnements;
- 9.1.2. Marquage routier municipal;
- 9.2. Autorisation de signatures – Cession des anciens chemins du pont Ruisseau Charland;
- 9.3. Déneigement et entretien hivernal du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements;
- 9.4. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU :**
 - 10.1. Réseaux d'aqueduc et égouts;
 - 10.2. Renouvellement de l'adhésion – GROBEC;
 - 10.3. Demande de services Camping Cap à la roche;
 - 10.4. Projet municipalisation d'aqueduc rang Saint-Charles :
 - 10.4.1. Achats compteurs;
 - 10.4.2. Autorisation de signature des actes de cession et servitudes;
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 11.1. Rapport de permis émis en mars 2024;
 - 11.2. Projet de verdissement du village :
 - 11.2.1. Demande d'aide financière – Programme Oasis;
 - 11.2.2. Entretien des plates-bandes et ajouts et agrandissements 2024;
 - 11.3. Entretien pelouses 2024;
 - 11.4. Acquisition d'une partie d'un ancien chemin Lot #6 490 814 – la Fabrique;
 - 11.5. Nouveau développement résidentiel :
 - 11.5.1. Promesse d'achat – Lot #6 084 614 et Lot #6 084 615;
 - 11.5.2. Autorisation signature – Contrat de vente Lot #6 084 610, 6 084 608; 6 084 611 et 6 084 612;
 - 11.6. Règlement # 199-2024 modifiant le règlement de zonage # 96-2012 :
 - 11.7.1 Avis de motion;
 - 11.7.2 Résolution du projet de règlement;
- 12. LOISIRS ET CULTURE :**
 - 12.1. Camp de jour 2024;
 - 12.2. Protocole de collaboration 2024 et demande d'aide financière 2024 – Association de soccer Les Seigneuries (ASLS);
 - 12.3. Projet église/Salle multifonctionnelle :
 - 12.3.1 Offres de services de contrôle de matériaux;
 - 12.3.2 Facture MCC – Intégration des arts (1%);
 - 12.3.3 Autorisation de signatures pour les contrats des artistes;
 - 12.3.4 Autorisation relative au PIIA PIIA – Permis des travaux extérieurs de l'église;
 - 12.3.5 Certificat de paiement 1 – FM Construction;
 - 12.4 Demande d'aide financière FRR Volet 4 – Projet Pumptrack;
- 13. QUESTIONS DIVERSES;**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS;**
- 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

2024-04-106

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

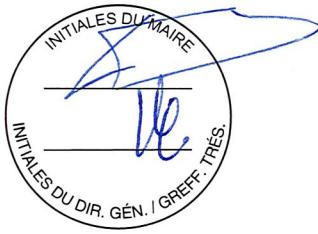
D'adopter l'ordre du jour

3.

DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS 2023

2024-04-107

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'accepter les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, tel que préparés par la firme Groupe RDL présentés et faisant partie intégrante du procès-verbal.

4. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 MARS 2024

4.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture.

2024-04-108

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 mars dernier.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale Hanta Rasami fait la lecture de la correspondance en date du 9 avril 2024 et répond aux questions des membres du conseil.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

- Planification stratégique
- Processus d'embauche – DG

6.2 Renouvellement – Assurances FQM

2024-04-109

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De reconduire le contrat d'assurance auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec tel que proposé, au montant de 42 120,87 \$ taxes incluses.

6.3 Vente pour taxes - Délégation

2024-04-110

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

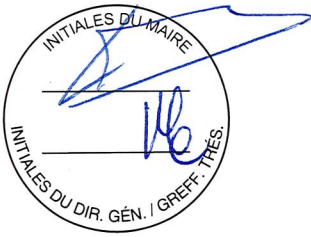
De déléguer l'adjointe aux communications Mme Shany Bélanger-Lavigne ou le chargé de projet M. Saad Rekkal pour représenter la municipalité lors de la vente pour taxes qui sera tenue le 13 juin 2024 à la MRC de Bécancour, afin de miser le montant minimal pour les propriétés dont les taxes ne seront pas payées à cette date.

6.4 Virage numérique (conseil sans papier)

6.4.1 Achat de tablettes

Considérant que les élus municipaux ont besoin de 8 tablettes pour la séance du conseil;

Considérant la recommandation de la firme Weblex qui est le responsable technique du conseil sans papier de la municipalité;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant les offres de services reçues :

Firme	Caractéristiques	Prix unitaire	Prix Total
Infoteck	Samsung Galaxy A9 11 pouces 64 GO	339,95 \$	2 719,60\$
Apple	iPad 10 ^e génération 10.9 pouces 64 GO	599 \$	4 792 \$

*Plus les taxes applicables

2024-04-111

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Infoteck, au montant de 2 719,60 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de 8 tablettes;

Et d'assumer ces dépenses.

6.4.2 Achat d'ordinateurs portables

Considérant que les employés de la municipalité ont besoin de 5 ordinateurs pour le télétravail en cas de besoin ou pour leurs déplacements;

Considérant que la municipalité veut ajouter 1 ordinateur portable à la bibliothèque;

Considérant les offres de services reçues :

Firme	Marque	Caractéristique	Prix	Garantie	Prix
Infoteck	HP	17 pouces 16 GB 512 GB SSD	1 359,95 \$	1 an	8 159,70\$
Infoteck	LENOV O	17 pouces 16 GB 512 GB SSD	1 493,99 \$	1 an	8 963,24\$
Micromedica	HP	17 pouces 16 GB 512 GB SSD	1 949\$	1 an	11 694 \$

*Plus les taxes applicables

2024-04-112

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Infoteck, au montant de 8 159,70 \$ plus les taxes applicables pour l'achat de 6 ordinateurs portables;

Et d'assumer ces dépenses.

6.5 Traitements contre les araignées

Considérant les offres de services reçues pour les traitements contre les araignées (10 emplacements) pour la saison estivale 2024 :



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Compagnie	Prix	Commentaires
Ultra Extermination 2021 S.E.N.C	1 300 \$	N/A
Maheu & Maheu inc.	1 200 \$	N/A

*Plus les taxes applicables

2024-04-113

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Maheu & Maheu inc., pour les traitements contre les araignées pour la saison estivale 2024;

Le traitement sera effectué sur tous les immeubles décrits à cette offre de service au montant total de 1 200 \$ plus les taxes applicables.

6.6 **Embauche – Concierge remplaçante**

2024-04-114

IL EST PROPOSÉ PAR : M Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'embaucher Mme Karine Ardel comme **concierge remplaçante et sur appel**;

D'autoriser le Maire M. Christian Baril et la directrice générale Mme Hanta Rasami à signer le contrat relatif à cette embauche au nom de la municipalité.

6.7 **Résolution FCM – TECQ 2024-2028**

Considérant que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Considérant que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

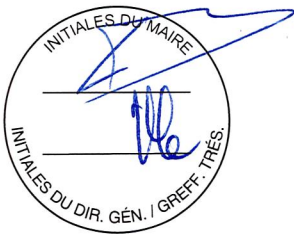
Considérant que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

Considérant que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

Considérant que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Considérant que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Considérant que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

2024-04-115

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

6.8 Résolution – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

2024-04-116

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

6.9 Résolution – Appui Municipalité de Val-Alain

Considérant que la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

Considérant que 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

Considérant qu'en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

Considérant que le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

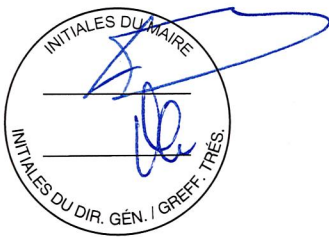
Considérant que le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

Considérant que le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

Considérant que sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

Considérant que la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

Considérant que la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;

Considérant qu'il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;

Considérant que le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;

Considérant qu'il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;

Considérant que la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;

Considérant que ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;

Considérant que la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;

2024-04-117

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

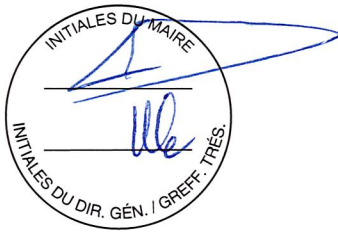
7. GESTION FINANCIÈRE

7.1 États financiers – mars 2024

7.1.1 Revenus

Le montant total des revenus du mois précédent est de 6 508,48 \$.

7.1.2 Approbation des dépenses – Autorisation de paiement



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2024-04-118

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	19 624,27\$
Total des incompressibles – Municipalité :	126 973,38 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	<u>102 500,03 \$</u>
Total des dépenses :	<u>249 097,68 \$</u>

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. Offres de services – Tests annuels des bornes-fontaines

Considérant que les 39 bornes d'incendie ont besoin d'inspection 1 fois à chaque 2 ans;

Considérant les offres de service reçues;

Firme	Prix individuel	Prix en groupe avec les autres municipalités
Hydra-Spec inc.	1 618,50 \$	1 558,05 \$

*Plus les taxes applicables

2024-03-119

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Hydra-Spec inc., au montant de 1 558,05 \$ plus les taxes applicables pour le projet d'inspection de bornes-fontaines.

8.2. Renouvellement abonnement CITAM (Alertes aux citoyens)

Considérant la résolution # 2021-04-086;

Considérant l'offre de service de renouvellement de cette firme en date du 30 novembre 2023;

Considérant les frais annuels proposés au montant de 1 548,92 \$ (0,22\$/habitant) plus les taxes applicables, et ce pour un contrat de 3 ans;

2024-03-120

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

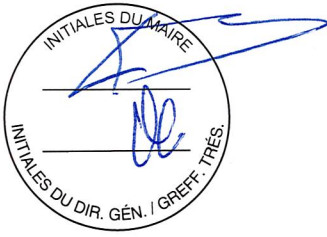
D'accepter l'offre de service de la firme CITAM en date du 30 novembre 2023;

D'assumer les frais annuels au montant de 1 548,92 \$ (0,22\$/habitant) plus les taxes applicables, et ce pour un contrat de 3 ans.

9. TRANSPORT

9.1 Offre de services

9.1.1 Balayage des rues, trottoirs et stationnements



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant l'offre de services de balayage de rues, trottoirs et stationnements de la firme « Les entreprises Édouard Paquette » au montant de 4 175 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2024;

2024-04-121

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'assumer les frais et d'accepter l'offre de services de balayage de rues, trottoirs et stationnements de la firme « Les entreprises Édouard Paquette » au montant de 4 175 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2024;

De demander à la firme de commencer les travaux au début du mois mai.

9.1.2 Marquage routier municipal

Considérant que la municipalité désire procéder à un marquage routier en 2024;

Considérant les 2 soumissions reçues :

Soumissionnaire	Prix
Marquage MABERT	2 995 \$
LIGNE PRO	2 862 \$

*Plus les taxes applicables

2024-04-122

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme Ligne Pro au montant de 2 862 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux de marquage routier de la municipalité en 2024.

9.2 Autorisation de signatures – Cession des anciens chemins du pont Ruisseau Charland

Considérant la demande du ministère des Transports et mobilité durable MTMD de procéder à la cession des anciens chemins au pont Ruisseau Charland;

Considérant que le ministère s'engage à payer les frais juridiques encourus dans cette démarche;

Considérant la résolution # 2024-02-047;

Considérant que M. Quentin Kelhetter, conseiller au siège #2 déclare son intérêt et se retire du processus de décisions;

2024-04-123

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le maire M. Christian Baril et la directrice générale, M^{me} Hanta Rasami à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

9.2. Déneigement et entretien hivernal du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de déneigement et d'entretien du réseau routier, des voies d'accès et des stationnements, pour une durée de trois (3) ans à compter de la saison hivernale 2021-2022, **avec possibilité de prolongation pour une période de deux (2) années supplémentaires;**

Considérant que la soumission reçue a été ouverte le mercredi 25 août 2021 à 11 heures en présence de 3 témoins;

Considérant que la soumission reçue est conforme au devis et se lit comme suit :

Description	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Total 3 ans	2024-2025	2025-2026	Total 5 ans
Chemin d'hiver	58 500 \$	61 500 \$	64 000 \$	184 000 \$	65 500 \$	68 000 \$	317 500 \$
Trottoirs	19 000 \$	20 500 \$	22 000 \$	61 500 \$	23 500 \$	24 000 \$	109 000 \$
Voies d'accès	14 500 \$	15 000 \$	15 500 \$	45 000 \$	16 500 \$	17 000 \$	78 500 \$
TPS	4 600 \$	4 850 \$	5 075 \$	14 525 \$	5 275 \$	5 450 \$	25 250 \$
TVQ	9 177 \$	6 675,75 \$	10 124,63 \$	28 977,38 \$	10 523,63 \$	10 872,75 \$	50 373,76 \$
Total	105 777 \$	111 525,75 \$	116 699,63 \$	334 002,38 \$	121 298,63 \$	125 322,75 \$	580 623,76 \$

2024-04-124

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De poursuivre le contrat pour les 2 années supplémentaires au prix indiqué dans le dépôt de la soumission.

9.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 44 776 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

2024-04-125

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent informe via le rapport financier, le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie – volet entretien local.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Réseaux d'aqueduc et égouts



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de mars 2024 est de 271 m³ (59 521 gallons impériaux).

10.2 Renouvellement de l'adhésion – GROBEC

Considérant que le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) est un organisme à but non lucratif fondé en mai 2004;

Considérant que GROBEC a pour mission de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau dans les bassins versants de la zone Bécancour;

2024-04-126

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le renouvellement d'adhésion de la municipalité à l'organisme GROBEC pour une période de 1 an, du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, au montant de 75 \$.

10.3. Demande de service – Camping Cap à la roche

Considérant que le Camping Cap à la Roche est obligé de faire le prélèvement d'échantillon d'eau du spa et des jeux d'eau pour la saison 2024;

Considérant que la direction du Camping Cap à la Roche demande les services de l'inspecteur municipal pour faire lesdits prélèvements 2 fois par mois;

Considérant que la tarification horaire 2024 pour les services de l'inspecteur municipal est de 36,94 \$/ heure, et ce avec un minimum d'1 heure de travail /service;

2024-04-127

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la municipalité offre au Camping Cap à la Roche les services de l'inspecteur municipal pour faire le prélèvement d'échantillon d'eau du spa et des jeux d'eau pour la saison 2024, au taux horaire de 36,94 \$/heure, et ce, avec un minimum d'1 heure de travail/service.

10.4. Projet municipalisation d'aqueduc rang Saint-Charles

10.4.1. Achats compteurs

Considérant que la municipalité souhaite acheter 60 compteurs :

- 33 compteurs (résidentiels) pour le réseau Saint-Charles;
- 10 compteurs pour les commerces qui ont des entrées d'eau ¾'';
- 17 compteurs pour mettre en inventaire pour les futures maisons avec une entrée d'eau ¾'' et pour changer les vieux en cas de bris;

Considérant les offres de service reçues :



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Firme	Prix	Paiement annuel pour accéder à la lecture des compteurs	Livraison
Les Compteurs Le Comte	34 222,80 \$	25 \$ par compteur dès la première année	1 à 2 semaines
Cancoppas	46 577,40 \$	Gratuit pendant 3 ans. Après 40 \$ par compteur	6 à 8 semaines

*Plus les taxes applicables

Considérant que la lecture de ces compteurs peut se faire à distance;

2024-04-128

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme Les Compteurs Le Comte, au montant de 35 722,80 \$ plus les taxes applicables pour l'achat des compteurs.

10.4.2. Autorisation de signature des actes de cession et servitudes

Considérant l'entente intermunicipale d'aqueduc avec la municipalité de Parisville signée le 29 janvier 2024;

Considérant que le projet de municipalisation des réseaux d'aqueduc privés au rang Saint-Charles est parmi les conditions de cette entente;

Considérant le règlement d'emprunt # 197-2024;

2024-04-129

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le maire M. Christian Baril et la directrice générale, M^{me} Hanta Rasami à signer tous les documents nécessaires aux actes de cession et servitudes, et ce conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt # 197-2024.

10.5 Ajustement de surcharge de carburant – États financiers 2023 RLNO

Considérant que le contrat signé avec le Groupe Gaudreau pour la collecte des matières résiduelles inclut une clause d'ajustement pour le coût du carburant;

Considérant que le coût d'ajustement du carburant a été établi du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 et s'élève à 15 264 \$;

Considérant qu'un montant de 8 841 \$ a été déjà payé au RLNO/Municipalité Lotbinière;

Considérant le solde à payer au montant de 6423 \$;

2024-04-130

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter de payer le montant de 6 423 \$ au RLNO/Municipalité de Lotbinière.



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport de permis émis en mars 2024

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de mars 2024 indique que 4 permis ont été délivrés pour un montant de 3 130 310 \$.

11.2 Projet de verdissement du village

11.2.1 Demande d'aide financière – Programme Oasis

Considérant le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) offre le programme OASIS;

Considérant que le programme OASIS soutient des projets de verdissement, permettant de réduire les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles;

Considérant que ce programme vise à soutenir la mise en place ou l'amélioration d'infrastructure verte pour créer des îlots de fraîcheur et permettre l'infiltration de l'eau de pluie;

Considérant que le programme est ouvert jusqu'au 31 mars 2026;

Considérant le projet de verdissement de la municipalité;

2024-04-131

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser le chargé de projet, M. Saad Rekkal, à faire toutes les démarches relatives à la demande d'aide financière au programme OASIS

11.2.2 Entretien des plates-bandes, ajouts et agrandissement 2024

Considérant l'offre de service reçue pour les travaux d'entretien des plates-bandes pour la saison estivale 2024 :

Soumissionnaire	1 an
Mme Danièle St-Hilaire	9 022,43 \$

Considérant l'offre de services pour le nouveau projet de verdissement 2024 de Mme Danièle St-Hilaire (Ajout des fleurs sur les sites, agrandissement plate-bande à la caserne, nouvel aménagement à la salle des loisirs) au montant total de 2 000 \$;

2024-04-132

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'octroyer le contrat à Mme Danièle St-Hilaire, pour la saison estivale 2024 ans au montant de 9022.43 \$ sans taxes;

De demander dans les prochaines années d'autres soumissions aux autres entreprises locales;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

D'accepter l'offre l'offre de services pour le nouveau projet de verdissement 2024 de Mme Danièle St-Hilaire (Ajout des fleurs sur les sites, agrandissement plate-bande à la caserne, nouvel aménagement à la salle des loisirs) au montant de 2 000 \$, Et ce conditionnel à l'approbation de l'aide financière OASIS.

Les travaux à exécuter sont indiqués au devis déposé.

11.3 Entretien pelouses 2024

Considérant la soumission de gré à gré reçue pour les travaux d'entretien des pelouses pour la saison estivale 2024 :

Soumissionnaire	1 an
M. Daniel Tousignant	19 009,53 \$

2024-04-133

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'octroyer le contrat à M. Daniel Tousignant, pour la saison estivale 2024 ans au montant de 19 009,53 \$ sans taxes;

De demander dans les prochaines années d'autres soumissions aux autres entreprises locales;

Les travaux à exécuter sont indiqués au devis déposé.

11.4 Acquisition d'une partie d'un ancien chemin Lot #6 490 814 – la Fabrique

Considérant la résolution #2021-09-204 adoptée le 7 septembre 2021 fermant un ancien chemin public;

Considérant la demande du propriétaire du lot #6 083 684, la Fabrique de Deschaillons-sur-Saint-Laurent d'acquérir le lot #6 490 814, ancienne partie d'un chemin public;

2024-04-134

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De vendre le lot #6 490 814 à la Fabrique de Deschaillons-sur-Saint-Laurent pour la somme de 1 \$. Le nouveau propriétaire doit assumer tous les actes et charges nécessaires à la transaction;

D'autoriser M. Christian Baril, maire et M^{me} Hanta Rasami, directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

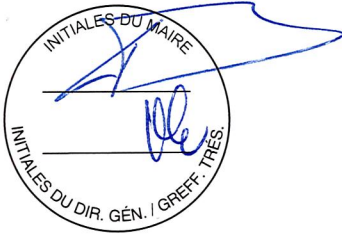
11.5 Nouveau développement résidentiel

11.5.1 Promesse d'achat – Lot #6 084 614 et Lot #6 084 615

Considérant que les terrains lot #6 084 614 et lot #6 084 615 dans le nouveau développement sont disponibles à la vente;

Considérant que les acheteurs intéressés devront signer une promesse d'achat avec la municipalité;

Considérant la promesse d'achat de la municipalité, ci-joint à l'annexe B, faisant partie intégrante du procès-verbal;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant la promesse d'achat proposée et déposée par les acheteurs ;

2024-04-135

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver la promesse d'achat de la municipalité dans sa version originale donc sans les amendements proposés dans le document de l'annexe B;

D'ajouter les précisions suggérées aux articles 6.4 et 8.1;

«6.4 Le promettant-acheteur, sur réception de l'avis prévu à l'article 3.3.2, devra, dans un délai de quatorze (14) jours de la réception de tel avis, aviser par écrit le promettant-vendeur: soit qu'il choisit d'acheter avec les vices ou irrégularités allégués, auquel cas la garantie du promettant-vendeur sera diminuée d'autant, soit qu'il décide de ne pas donner suite à la promesse d'achat, auquel cas la présente promesse d'achat deviendra caduque et l'acompte versé par le promettant-acheteur lui sera alors remboursé sans autre recours de part et d'autre».

«8.1 La municipalité fait les déclarations suivantes :

Il n'a reçu aucun avis selon lequel l'immeuble n'est pas conforme aux lois et règlements en vigueur.

Si un tel avis était reçu postérieurement à l'acceptation de cette promesse d'achat, la municipalité s'engage à le signaler au promettant-acheteur qui pourra se désister, auquel cas la présente promesse d'achat deviendra caduque et l'acompte versé par le promettant-acheteur lui sera alors remboursé sans autre recours de part et d'autre, à moins que la municipalité ne remédie au défaut qui y est dénoncé avant la signature du contrat de vente».

D'autoriser la directrice générale, Mme Hanta Rasami, à signer ce document incluant les mentions ci-dessus avec les acheteurs.

11.5.2 Contrat de vente Lot #6 084 608, Lot #6 084 610, Lot #6 084 611 et Lot 6 084 612

Considérant les signatures de promesses d'achat avec les acheteurs pour les lots : #6 084 608, #6 084 610, #6 084 611 et #6 084 612;

2024-04-136

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser M. Christian Baril, maire et M^{me} Hanta Rasami, directrice générale à signer tous les documents relatifs aux ventes de terrains lots : #6 084 608, #6 084 610, #6 084 611 et #6 084 612;

11.6 Règlement # 199-2024 modifiant le règlement de zonage # 96-2012

11.6.1 Avis de motion

M. Robert Gendron donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

Règlement # 199-2024 modifiant le règlement de zonage # 96-2012.

Le règlement vise à :



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

- à retirer le nombre 5 à la ligne "Nombre de logements max." dans la grille M-04;
- à retirer le nombre 4 à la ligne "Nombre de logements max." dans la grille M-05;
- à retirer le nombre 4 à la ligne "Nombre de logements max." dans la grille M-06.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 1596 route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulières.

11.6.2 Résolution du projet de règlement

Considérant que le règlement de zonage de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est en vigueur depuis le 28 juin 2012;

Considérant que, par application des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent peut amender ledit règlement;

Considérant que le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage afin de retirer le nombre maximal de logements dans les zones M-04, M-05 et M-06;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le **9 avril 2024** par M. Robert Gendron;

2024-04-137

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité dépose et adopte le premier projet de règlement # 199-2024 modifiant le règlement de zonage # 96-2012 :

Article 1 Modification des grilles de spécifications

Les grilles de spécifications sont modifiées des façons suivantes :

1. Par le retrait du nombre 5 à la ligne "Nombre de logements max." dans la grille M-04;
2. Par le retrait du nombre 4 à la ligne "Nombre de logements max." dans la grille M-05;
3. Par le retrait du nombre 4 à la ligne "Nombre de logements max." dans la grille M-06.

Le tout, tel que démontré à l'annexe 1 jointe au présent règlement.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées dans la Loi.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Camp de jour 2024



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que depuis plusieurs années, les municipalités de Parisville et de Deschaillons-sur-Saint-Laurent maintiennent un camp de jour en commun;

Considérant que la municipalité de Parisville demande notre intérêt à maintenir le camp de jour pour nos 2 municipalités aux mêmes conditions que les années passées, soit : Un partage des dépenses totales nettes engagées par la municipalité de Parisville au prorata du pourcentage de fréquentation de chaque municipalité, selon le rapport des revenus et dépenses qui sera fourni à la fin de la saison 2024;

Considérant que la municipalité de Parisville assume entièrement la coordination et le fonctionnement du Camp de jour offert aux citoyens de Parisville et de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent;

2024-04-138

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De mentionner à la municipalité de Parisville que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est intéressée à maintenir un camp de jour en commun, pour la saison estivale 2024;

La municipalité accepte le partage des dépenses totales nettes du camp de jour au prorata du pourcentage de fréquentation de chacune des municipalités, selon le rapport des revenus et des dépenses déposés à la fin de la saison 2024.

12.2. Association de soccer Les Seigneuries (ASLS) protocole de collaboration 2024 et demande d'aide financière 2024

Considérant le protocole de collaboration établi entre la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et l'Association de soccer Les Seigneuries;

Considérant que l'objectif des 2 parties est d'unir leurs forces et de combiner les ressources pour promouvoir et favoriser la pratique du soccer à Deschaillons-sur-Saint-Laurent et dans les agglomérations environnantes;

Considérant que l'association demande une aide financière de 375 \$ pour permettre d'offrir à nos jeunes la pratique du soccer à un prix abordable;

Considérant que la municipalité a octroyé une aide financière de 350 \$ en 2023;

2024-04-139

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

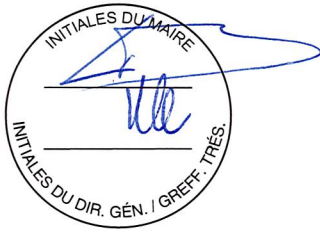
D'approuver le protocole de collaboration déposé le 06 mars 2024 par l'Association de soccer Les Seigneuries et d'accorder une aide financière de 375 \$ pour permettre d'offrir à nos jeunes la pratique du soccer à un prix abordable.

12.3. Projet église/Salle multifonctionnelle

12.3.1 Offres de services de contrôle de matériaux

Considérant le projet de réaménagement intérieur et réfection extérieur de notre église;

Considérant que notre firme d'ingénieur Pluritec nous recommande d'engager un laboratoire pour assurer la conformité des matériaux de construction;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant les offres de service reçues :

Firme	Prix
NVIRA	20 520 \$
ABS	25 760,10 \$

*Plus les taxes applicables

2024-04-140

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Giguère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme NVIRA, au montant de 20 520 \$ plus les taxes applicables pour le contrôle des matériaux de notre salle multifonctionnelle.

12.3.2 Facture MCC – Intégration des arts (1%)

Considérant le projet de réaménagement intérieur et réfection extérieur de notre église;

Considérant les 2 réunions effectuées avec le ministère de la culture et des communications (MCC) pour la sélection des 2 artistes;

Considérant la facture reçue du MCC au montant de 5 643,99 \$ taxes incluses;

2024-04-141

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Quentin Kelhetter
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De payer la facture reçue du MCC au montant de 5 643.99 \$ taxes incluses.

12.3.3 Autorisation de signatures pour les contrats des artistes

Considérant le projet de réaménagement intérieur et réfection extérieure de notre église;

Considérant les contrats reçus du ministère de la culture et des communications (MCC) pour signature;

2024-04-142

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

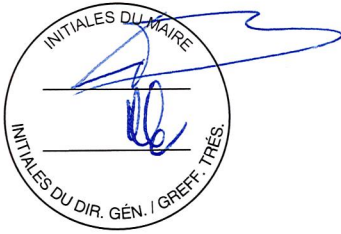
D'autoriser le Maire M. Christian Baril et le chargé de projet M. Saad Rekkal à signer les contrats des artistes.

12.3.4 Autorisation relative au PIIA – Permis des travaux extérieurs de l'église

Considérant le projet de réaménagement intérieur et réfection extérieur de notre église;

Considérant que le comité a pris connaissance du plan d'architecte, des photos des lieux et des renseignements relatifs à la demande, déposée le 26 février 2024;

Considérant que l'immeuble est situé dans la zone INST-01;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la présente demande est assujettie aux dispositions du Règlement municipal #188-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, lequel a été adopté le 6 juin 2023;

Considérant qu'aux fins d'analyse de la présente demande, les critères définis à l'article #27 du Règlement #188-2023 s'appliquent;

Considérant que les éléments de la demande sont conformes aux dispositions en vigueur du Règlement de zonage #96-2012;

Considérant la recommandation favorable du CCU à la demande;

2024-04-143

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter les plans de d'architecte;

D'autoriser la délivrance d'un Permis des travaux extérieurs de l'église.

12.4 Demande d'aide financière FRR Volet 4 – Projet Pumtrack

Considérant que la municipalité souhaite réaliser un projet de Pumtrack au village;

Considérant l'aide financière FRR Volet 4- Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

Considérant que la municipalité autorise la présentation du projet de Pumtrack au Volet 4 Fonds régions et ruralité;

Considérant que ce projet pourrait être admissible à ce programme, et ce au montant maximum de 50 000 \$;

2024-04-144

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité de Deschaillons Sur-Saint Laurent désigne M. Saad Rekkal, chargé de projet comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

13. QUESTIONS DIVERSES (Élus)

- Intégration des arts 1%
- Pumtrack
- CCU

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Promesse d'achat
- Compteurs d'eau
- Fréquence de paiement de taxes (4 fois/année)
- Côte du Quai
- Règlement d'emprunt
- Nuisances visuelles
- Vitesse/Route 132
- Taxation d'eau /Commerces



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-04-145

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 21h25.

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire